

LYON-EXPOSITION

JOURNAL ARTISTIQUE PARAISSANT TOUTES LES SEMAINES

Beaux-Arts, Littérature, Sciences, Industrie
Commerce

ANNONCES

La ligne, 8^e page » 50
Réclames, 7^e page 1 »
Articles spéciaux, à forfait.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

— LYON — 7, Rue des Archers, 7, — LYON —

Bureau technique

Pour la représentation des Exposants

ABONNEMENTS

Un an, Lyon et Rhône 8 »
— Départements n. lim. 9 »
— Etranger (Un. post.) 10 »



L'Affaire » des Bons-Tickets

DE L'EXPOSITION DE LYON

SOMMAIRE

L'Affaire des Bons-Tickets de l'Exposition. — Les Gros bonnets de l'Exposition : MM. Gailleton et Claret. — Avis aux Exposants et Industriels. — Comité des Fêtes. — Carquois d'Apollon : Les Tickets. — A travers les Expositions : L'Exposition de Chicago. — Les grands travaux lyonnais : le Funiculaire de St-Paul (suite et fin). — Choses et gens : L'Exposition des Journalistes. La Presse lyonnaise. — Ouverture du Café-Restaurant de la Perle. — Causerie sur la Comptabilité. — L'Exposition de Lyon : Classification des groupes. — Hors de Lyon : La Loire. — La saison d'été : Les eaux minérales de Charbonnières. — Chronique financière. — Petite Correspondance.

L'Affaire des Bons-Tickets

DE

L'EXPOSITION

C'est bien décidé; nous avons maintenant une « affaire » des Bons-Tickets de l'Exposition.

Dans un de nos derniers numéros, nous avons indiqué la combinaison financière qui devait assurer le succès de notre Exposition.

C'était simple, et le public se préparait déjà à faire le meilleur accueil à ces bons ingénieusement remboursés pendant le cours de l'Exposition et qui, de plus, permettaient vingt fois l'entrée du Parc et participaient à un tirage de lots importants.

En un instant, la souscription devait être couverte.

Il paraît que tout n'ira pas comme sur des roulettes.

L'émission ne se fera pas, dit-on.

Dès lors, c'est la vie de l'Exposition même compromise.

En effet, l'émission des Bons-Tickets permettait à M. Claret de faire une œuvre grandiose et vraiment digne de notre seconde ville de France.

Au lieu de cela, on marchera dans l'incertain, et l'Exposition pourrait bien ne pas avoir tout l'éclat désirable.

Tout le monde, à Lyon, connaît dans quelles conditions a été entreprise l'Exposition de 1894. Après bien des hésitations, une première concession fut accordée à M. Martin, qui obtint le plus piteux résultat. M. Martin, qui devait nous faire l'Exposition en 1892, dut se retirer devant les résultats négatifs de ses démarches.

M. Claret se présenta alors.

Le Conseil municipal était perplexe : il se trouvait dans cette singulière situation, de priver Lyon d'une Exposition ou de donner la concession à M. Claret.

On décida d'accorder la concession *in extremis* à M. Claret.

D'après le cahier des charges, M. Claret était seul propriétaire des recettes de toute nature, sous la condition expresse de construire pour son compte et à ses risques et périls des *bâtiments d'une valeur minima de quatre millions*.

Cette opération était très habile de la part de la municipalité, qui bénéficiait ainsi de l'énorme surcroît de recettes d'octroi et autres, qu'amène toujours une Exposition, et cela sans bourse délier, sans risquer un centime des deniers de la ville.

C'était parfait, et certes M. Gailleton a montré, dans cette circonstance, une fois de plus, qu'il était un administrateur habile; nous l'en félicitons.

De cette façon intelligente, la ville ne se rendait nullement responsable de l'insuccès, et d'un autre côté, elle pourrait revendiquer moralement et financièrement le succès s'il se produisait.

Une seule chose étonnait.

C'était de voir M. Claret accepter un tel état de choses.

Que comptait-il faire?

Le cahier des charges va nous l'apprendre.

M. Claret — dans son traité de concession — avait pour lui la faculté de créer des Bons-Tickets, conçus dans le même esprit que ceux de l'Exposition de 1889 à Paris, *avec obligation pour la municipalité, non seulement de former elle-même la demande en autorisation, mais de l'appuyer par tous les moyens en son pouvoir*.

Car, personne ne l'ignore, il faut un vote des Chambres suivi d'un décret pour autoriser M. Claret à émettre ses Bons-Tickets.

Mais, il est évident qu'avec l'appui de M. Gailleton, l'avis favorable du préfet du Rhône et l'assentiment des députés et sénateurs du Rhône, l'autorisation n'était plus qu'une question de formalité.

Dès lors, la création de ces Bons-Tickets devait assurer à l'avance au concessionnaire un minimum de recettes.

Cette émission mettait immédiatement dans sa caisse une partie au moins des fonds nécessaires pour la construction des différents bâtiments de l'Exposition. Ces fonds lui permettaient de faire plus grand et beaucoup mieux, au lieu de rester dans les strictes et mesquines limites du cahier des charges.

Avec les Tickets-Bons, M. Claret était sûr de réunir un nombre inespéré de visi-

teurs — car chaque Bon-Ticket était muni de vingt coupons d'entrée, et rien n'attire plus que la possession de places payées d'avance.

De là, double profit et pour le concessionnaire, et pour les finances de la ville.

M. Claret l'avait fort bien compris.

Il s'était mis à l'œuvre et avait trouvé un syndicat parisien, à peu près identique comme composition au syndicat émetteur des Bons de 1889.

Ce syndicat lui garantissait l'émission et, de plus, lui faisait *une avance immédiate*, s'il la désirait.

C'était assez dire que le syndicat était sûr du succès.

Comme nous l'avons dit, les Bons-Tickets auraient été émis à *vingt francs*.

Chacun d'eux donnait droit :

1° A vingt entrées à l'Exposition.

2° A la participation à différents tirages de lots, dont les deux plus importants étaient de 200.000 et 100.000 fr.

3° *Chaque bon serait remboursé au cours de l'Exposition en monnaie bien courante*, — c'est-à-dire en une marchandise utile à tout le monde.

C'était une heureuse combinaison.

En peu de jours, les Bons-Tickets auraient fait prime.

M. Claret était en tous points d'accord avec le syndicat parisien.

La moitié des fonds devait lui être versée le lendemain du vote de la loi autorisant l'émission.

Les députés et sénateurs du Rhône avaient promis leur concours pour obtenir cette loi avant la séparation des Chambres.

C'était donc une affaire conclue.

C'était le succès de l'Exposition assuré au point de vue financier, et par suite aussi le succès moral.

De là, un gros surcroît de recettes pour la ville, une grande affluence de monde et un bien-être général pour chacun.

Les visiteurs seraient venus de tous les coins de la France, attirés qu'il étaient par la publicité même nécessitée par l'émission seule des Bons.

Il fallait donc au plus vite obtenir le vote de la loi autorisant l'émission.

Pour cela, il fallait commencer par... le commencement, c'est-à-dire, faire formuler la demande en autorisation par M. le Maire.

M. Claret, fort de la clause mentionnée dans son cahier des charges, forma de suite une demande officielle auprès de M. Gailleton.

M. le Maire n'avait plus qu'à s'exécuter.

Au lieu de cela, paraît-il, M. Gailleton refusa, sans donner de motifs sérieux.

Cependant le cahier des charges est formel.

M. le Maire s'est, du reste, empressé de partir pour Aix-les-Bains.

Nous hésitons à croire que M. le Maire met une mauvaise volonté à donner son appui à cette combinaison qui, seule, peut assurer le succès d'une aussi grande entreprise que celle de l'Exposition.

On dit cependant que M. Gailleton verrait d'un mauvais œil l'ingérence du syndicat parisien.

Il préférerait que l'émission soit faite par un financier lyonnais.

Or, M. Claret, après avoir consulté le financier en question, n'a pas cru devoir accepter les propositions de ce dernier, qui, en effet, voulait faire l'émission aux risques et périls du concessionnaire, sans en garantir le succès.

Du reste, les conditions étaient moins alléchantes pour le public.

Bien plus, une première demande d'autorisation de l'émission, formée au profit du groupe Lyonnais, a été refusée par le Ministre, comme ne présentant aucune garantie.

M. le Maire ne devait donc pas hésiter un instant à accepter les offres du syndicat parisien.

Tout est maintenant en suspens, et c'est une question de vie ou de mort pour notre Exposition.

M. le Maire — qui a accepté de présider lui-même — le Comité de haute direction de l'Exposition de Lyon, a tout intérêt à voir celle-ci réussir à la satisfaction de tous.

Aussi espérons-nous qu'il comprendra son devoir, sans que personne n'ait à le lui dicter.

M. Gailleton veut-il la réussite de l'Exposition ?

C'est probable.

La ville de Lyon est trop engagée maintenant pour pouvoir reculer.

Et pendant cette trop longue période d'atermoiements, le temps passe, le public se lasse, et... les exposants ne se pressent pas.

Nous estimons qu'il y a assez de temps perdu comme cela.

Que l'on se hâte ou sans quoi : adieu l'Exposition.

Ce serait du plus fâcheux effet pour tout le monde.

JEAN LAVOCAT.

LES GROS BONNETS

DE

L'Exposition

MM. GAILLETON & CLARET

Cette Exposition de Lyon est décidément frappée par le sort : voilà maintenant

qu'elle vient de subir une nouvelle transformation.

Ainsi, on a décidé que l'Exposition de Lyon sera l'*Exposition officielle de la ville de Lyon*.

M. Gailleton en prendra la direction, au nom du Conseil municipal tout entier.

M. Claret est relégué au second plan, c'est-à-dire qu'il reste à la tête de l'exploitation seulement.

Il devient donc le concessionnaire général... pour la construction de l'Exposition.

M. Claret s'adjoint, dans cette circonstance, M. Claret fils, qui occupera les fonctions de secrétaire général de l'exploitation.

AVIS

Aux Exposants-Industriels

Un emprunt de 250.000 fr. par la Chambre de commerce de Lyon. — Subventions aux Industriels-Exposants. — Demandes à adresser. — Les expositions collectives.

La Chambre de commerce ayant été autorisée, par un décret du 29 mai 1893, à procéder à l'emprunt de 250.000 fr. qu'elle a demandé à contracter à l'occasion de l'Exposition de Lyon, a décidé que cette somme serait consacrée, en très grande partie, à des subventions destinées à encourager les expositions collectives des industriels et à généraliser ainsi un mode d'installation qui a déjà produit de si excellents résultats pour la fabrique de soieries dans les grandes expositions universelles de Paris, Londres, Amsterdam, Vienne, etc.

Elle invite, en conséquence, tous les industriels de sa circonscription, constitués ou non en chambre syndicale, qui seraient disposés à se grouper collectivement, à se concerter sans retard et à lui faire parvenir, dans le plus bref délai possible, le 20 juillet au plus tard, leur demande de participation au crédit que la Chambre de commerce destine à ces installations communes.

Il est bien entendu, d'ailleurs, que ce mode d'exposition réservera l'individualité des exposants et sauvegardera tous leurs droits respectifs et personnels aux récompenses qui seront accordées par le Jury.

Les demandes devront être accompagnées de tous les renseignements propres à éclairer la Chambre de commerce sur l'importance de l'industrie intéressée, dans la région lyonnaise; elles devront également indiquer les noms des producteurs qui formeront la collectivité exposante, la surface que celle-ci occupera et les dépenses probables d'installation.

Tous les renseignements nécessaires seront donnés aux intéressés, au secrétariat de la Chambre de commerce (Palais du commerce), tous les jours non fériés, de 2 à 4 heures.

complètement. On y travaille cependant très activement.

J'aurai l'occasion de revenir sur les œuvres françaises exposées à Chicago, dans ma prochaine lettre.

Les Grands Travaux lyonnais

CHEMIN DE FER FUNICULAIRE

RELIANT LES QUARTIERS

SAINT-PAUL, SAINT-JEAN

à Loyasse et Fourvière.

(Suite.)

Le Panorama de Fourvière.

Tout le monde connaît ce ravissant panorama qui se déroule devant les yeux sur le plateau de Fourvière.

Tous les visiteurs se sont extasiés devant cette vue splendide, peut-être unique dans le monde entier.

Nos célébrités contemporaines ont tenu à laisser des souvenirs de leur passage, et, si l'on consulte les registres de l'Observatoire Gay, on peut voir les traces du passage de MM. Thiers, Gambetta, Jules Favre, Jules Simon, etc.

Mais combien l'enthousiaste admiration grandira encore lorsqu'un funiculaire, confortablement aménagé, facilitera l'ascension de la colline enchanteresse en évitant cette fatigue aux visiteurs.

Non seulement ceux-ci deviendront plus nombreux, mais ils viendront plus souvent admirer notre magnifique cité.

Et si l'on se place à d'autres points de vue, on voit également toute une nouvelle série de visiteurs à satisfaire : les touristes, les étrangers, les pèlerins eux-mêmes.

Nous ne voudrions dire que deux mots de la seconde partie du projet : la ligne de Fourvière à Loyasse.

L'utilité en est incontestable, si l'on songe aux nombreux enterrements qui convergent à Loyasse et au culte des morts si en honneur dans notre cité.

Que l'on considère cette foule innombrable allant porter sur les tombes des êtres aimés et disparus, qui un souvenir, qui une fleur, qui une larme.

Là encore notre projet fera des heureux, et il aura d'autant plus de mérite qu'il rendra moins pénible cette bien triste mission.

Les garanties financières.

Tout projet cache généralement une lacune, au point de vue financier.

Il n'en est rien en ce qui concerne le funiculaire St-Paul-St-Jean-Fourvière et Loyasse.

Le demandeur en concession est prêt à commencer immédiatement les travaux, aus-

sitôt la concession accordée. L'administration a en mains tous documents à ce sujet.

Jusqu'à la livraison de la ligne à l'exploitation, les travaux sont placés sous la complète responsabilité d'un entrepreneur qui versera le cautionnement fixé par l'administration.

L'Exploitation se fera ensuite par une société financière.

Conclusion.

Tel est, à vol d'oiseau, le résumé du projet que nous avons l'honneur de soumettre à la haute approbation de l'administration.

Ce projet, parfaitement étudié, est prêt à être mis à exécution.

Toutes les garanties sont offertes et ce que nous vous soumettons, n'est qu'une simple demande de concession.

AUCUNE GARANTIE, NI AUCUNE SUBVENTION N'EST DEMANDÉE A LA VILLE.

Aucun obstacle ne peut survenir dans le cours des travaux : l'exécution des tunnels, voies en remblai et viaduc ne rencontre aucune difficulté technique, puisqu'il ne s'agit que de travaux ordinaires ne comportant pas d'imprévus et que la ligne ne passe sous aucun immeuble.

Les avantages qui doivent résulter de la mise à exécution de ce projet sont d'une évidence et d'une importance incontestables, puisque nous donnons une plus-value très grande à tout un quartier, sans grever d'un centime le budget des contribuables.

La population lyonnaise tout entière accueillera avec satisfaction la décision favorable du Conseil Municipal, qui, je l'espère, n'aura aucune hésitation se prononcer.

HENRI GERSPACH,
Ingénieur.

**

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des suites données à cette importante affaire, qui intéresse toute une partie de la population lyonnaise.

N. DE LA RÉD.

CHOSSES & GENS

L'exposition des Journalistes

C'est samedi que s'est ouverte cette Exposition qui — permettez-nous cet excès d'amour-propre et de coquetterie — ne laisse pas que d'intéresser vivement tous ceux qui bataillent quotidiennement, la plume à la main.

Le public y verra, outre les photographies de presque tous les journalistes, petits ou grands, de l'époque actuelle et quelques-uns de nos plus illustres confrères d'hier et d'aujourd'hui, certaines raretés picturales bien faites pour piquer sa curiosité.

Mystère et... indiscretion! Qu'on sache seulement qu'il y aura un clou à cette Exposition et que ce clou, c'est à M. Edmond de Goncourt qu'il est dû.

Il consiste dans une collection de portraits d'hommes de lettres contemporains, peints sur la couverture de leur livre le plus caracté-

ristique, lequel imprimé sur Japon ou Hollande, contient, avec un jugement très succinct de l'éminent auteur de *Madame Gervaisais*, une page de manuscrit original.

Idée fort ingénieuse et dont le succès ne sera pas moindre, car tous ces portraits sont signés de noms connus.

Sur le livre de Théodore de Banville, *Mes Souvenirs*, Rochegrosse a peint l'illustre poète; Bracquemond s'est portraicturé lui-même sur un exemplaire du *Dessin et de la Couleur*; sur la couverture de *Pas de lendemain*, Cheret a dessiné Barby; Daudet est représenté à son tour par Carrière sur la couverture de *Sapho*; M^{me} Daudet par Tissot, *Enfants et Mères*; Lucien Descaves par Courbain. *Sous-Off.*; Frantz Jourdain est dessiné à la plume par Besnard sur la couverture d'*A la Côte*; G. Geffroy par Carrière, *Rêve d'un Journaliste*; E. de Goncourt, par Lenoir, *Germinie Lacerteux*; Hennique par Jeannot, *Un Caractère*; Abel Hermant par Forain, *Cavalier Miserey*; Paul Hervieu par J. Blanche, *Peints par eux-mêmes*; Huysmans par Raffaëlli, *A Rebours*; Princesse Mathilde par Doucet, *Histoire d'un chien*; Paul Margueritte par Boucher, *Tous Quatre*; Mirabeau dessiné à la plume par Rodin, *Sébastien Roch*; Claudius Popelin par G. Popelin, *Livre de Sonnets*; Edouard Rod par Rhein, *Course à la mort*; Georges Rodenbach par A. Stevens, *Règne du Silence*; G. Toudouze par L. Toudouze, *Péri en mer*; Émile Zola par Raffaëlli, *l'Assommoir*.

N'y a-t-il pas là de quoi assurer le succès de « notre » exposition.

LA PRESSE LYONNAISE

Nous recevons la lettre suivante :

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'ai l'honneur de vous faire part de la naissance d'un nouveau-né tout littéraire et tout artistique : *Le Monde Lyonnais*.

Il a pour parrain un grand espoir de vivre longtemps, et pour marraine, la certitude de rester toujours en bonne intelligence avec ses aînés.

Les collaborateurs éminents qui nous ont promis leur concours, MM. FRANC NOHAIN du *Gil Blas* et du *Chat noir*, le romancier MARCEL LUGUET, l'auteur de *Elève martyr*, de *Tendresse*, etc., le poète E. DES ESSARTS, le fin conteur MAURICE PASSANT, etc., etc., nous permettent d'ajouter des noms connus à la liste nombreuse et brillante de nos artistes et de nos lettrés Lyonnais.

Veillez agréer, Monsieur et cher Confrère, avec nos plus fidèles et plus sympathiques compliments, l'assurance des meilleurs et plus distingués compliments de votre bien dévoué

PH. MONGE,
Directeur.

Souhaitons un franc succès à notre nouveau confrère.

Il est sûr de trouver au *Lyon-Exposition* la plus vive sympathie et la meilleure confraternité.

**

D'un autre côté, nous apprenons que le *Mondain*, de Lyon, journal satirique, mondain et théâtral, vient d'opérer une scission

avec celui de Marseille et paraîtra désormais sous une forme exclusivement locale, sous le nom de *Mondain Lyonnais*.

Ces deux organes remplissent une lacune qui existait à Lyon. Bonne chance à tous deux.

OUVERTURE

DU

Café-Restaurant de la Perle

Depuis longtemps les fins gourmets lyonnais réclamaient avec instance l'installation d'un établissement pouvant fournir, et des consommations de premier choix, et une table répondant au goût même le plus raffiné de chacun.

Notre ami, M. Jean Mourin, croit avoir atteint ce double but, en fondant à Lyon, un café-restaurant unique en son genre, qu'il installe 73, rue de la République, avec le titre de Café-Restaurant de la Perle.

C'est dire que le propriétaire du nouvel établissement dont on nous annonce l'ouverture pour samedi prochain, tient à justifier du titre que prend sa maison.

Nous souhaitons bonne chance à M. Mourin, persuadés que le service répondra au goût de tous les consommateurs, sachant d'avance que ce café-restaurant deviendra le rendez-vous du monde select et élégant.

DÉAL.

CAUSERIES

SUR LA

COMPTABILITÉ

III.

LES « CHARTERED ACCOUNTANTS. » — UN EXEMPLE A SUIVRE. — UNION DES ASSOCIATIONS ET DES CHAMBRES SYNDICALES DE COMPTABLES.

Je reproduis, à l'usage de mes collègues, une étude parue dans le *Bulletin de la Société Académique de Comptabilité de Paris (section Lyonnaise)*, et tirée d'une brochure de M. G. François, chef comptable de la banque Caillau et C^{ie}, de Douai :

« L'institution des *chartered accountants* est spéciale à l'Angleterre. Il est probable que c'est en Ecosse qu'elle a pris naissance, car c'est là que se trouvent les deux plus anciennes sociétés d'*accountants* : celle d'Edimbourg, dont la charte date de 1854, et celle de Glasgow, avec une charte de 1855. Ces sociétés existaient antérieurement à leur reconnaissance légale, car dans la charte de Glasgow, on lit qu'elle a été accordée sur la demande de 49 pétitionnaires, réunis déjà en une association appelée *the Institute of accountants of Glasgow*. Plus tard d'autres associations semblables se formèrent.

« Conformément au droit qui leur est conféré par les chartes royales, ces Sociétés s'administrent elles-mêmes, les statuts indiquant le mode d'élection et les fonctions

des président, vice-président, secrétaire, trésorier, etc.; des dispositions sont prises contre les membres ne se soumettant pas aux règles édictées par l'Association, et tous ces statuts confèrent au Conseil ou à la réunion provoquée par ses soins le droit d'exclure les membres jugés indignes. Les conditions requises pour l'admission de nouveaux membres forment l'objet de nombreux articles de ces statuts; d'accord avec les chartes, il est toujours dit que ceux qui, au moment de l'incorporation, exerçaient les fonctions d'*accountant* depuis un certain nombre d'années (généralement cinq ans), peuvent être admis comme membres en payant un droit d'admission déterminé; mais ceux qui ne remplissent pas cette condition ne peuvent être admis qu'après un certain temps d'apprentissage chez un *chartered accountant*. Mais l'admission est toujours subordonnée aux résultats des examens que doivent passer les candidats, soit qu'ils désirent entrer comme commis au service d'un *accountant*, ou que, le temps de service accompli, ils sollicitent le titre de membre. Les programmes varient suivant les Associations, mais sont toujours conçus de façon à exiger des candidats de réelles et sérieuses connaissances. »

Louis LAFFARGUE,

Comptable diplômé de la Société Académique de comptabilité de Paris, expert agréé près la Cour d'appel de Lyon.

N. B. — Afin de m'aider dans l'élaboration de ces causeries, je prie mes collègues de me communiquer les faits intéressants concernant notre corporation. — Adresser les communications à M. Louis Laffargue, comptable-expert, 21, rue Chaponnay. (Cabinet de 7 heures à 8 heures du soir).

**

La Comptabilité à l'Exposition de Lyon 1894.

La *Société Académique de Comptabilité de Paris*, devant participer à l'Exposition de Lyon, fait appel aux auteurs-comptables et se met à leur disposition pour l'exposition de leurs ouvrages ou de leurs travaux techniques et pratiques. Pour les renseignements, s'adresser au correspondant lyonnais de la Société Académique, Louis LAFFARGUE, *Comptable-Expert*, 21, rue Chaponnay, Lyon.

EXPOSITION DE LYON

Universelle, Internationale et Coloniale

de 1894

(Suite.)

GROUPE VI

Mobilier et Accessoires.

Président : M. ARMAND-CALLIAT, Orfèvre.

CLASSE 25.

Appareils et procédés de chauffage et d'éclairage (électricité non comprise). — Foyers, chemi-

nées, poêles, calorifères et objets accessoires, fourneaux. — Appareils de chauffage au gaz, par circulation d'eau chaude, d'air chaud ou de vapeur. — Ventilation, dessiccation. — Appareils et objets accessoires de l'éclairage au gaz ou au moyen des huiles diverses, essences ou produits divers.

Accessoires de l'éclairage au gaz, allumettes et produits pour l'allumage des feux.

MM.

ANCEL, Président du Conseil d'administration de la Compagnie du Gaz.

SIGAUD, Directeur de la Compagnie du Gaz.

DE LACHOMETTE, Directeur de la Compagnie du Gaz de Vaise, délégué de la Chambre syndicale des Appareils de chauffage.

BARDOT, Fabricant d'appareils d'éclairage.

MOTTET, Délégué de la Chambre syndicale des Poëliers-Fumistes.

CLASSE 26.

Céramique. — Porcelaines en tous genres, dures et tendres, faïences fines à couvertes colorées, faïences communes et autres poteries. — Biscuits de faïences, terres cuites. — Laves émaillées. — Briques et carreaux, grès, cérames. — Mosaïques et émaux industriels.

Cristaux, verrerie et vitraux. — Cristaux en tous genres, taillés, gravés, doubles, montés, etc. — Gobletterie ordinaire, verrerie commune et de bouteilles. — Verres à vitres et glaces. — Verres d'ornement et façonnés. — Cristaux d'optique. — Vitraux peints. — Miroirs, glaces à main, etc.

MM.

H. ROUSSET, Conseiller municipal.

LUCIEN BÉGULE, Peintre-Verrier.

J. BEROU, Verrier.

COCHET, de la Maison Flachet et Cochet.

SARRAZIN, Fabricant de vitraux.

CLASSES 29 et 30.

Maroquinerie et tabletterie, vannerie, broserie, bimbeloterie. — Nécessaires et petits meubles de fantaisie, caves à liqueurs, boîtes à gants, coffrets, trousse et sacs, écrins. Portemonnaies, portefeuilles, carnets, porte-cigares. — Objets tournés, guillochés, sculptés, gravés, en bois, ivoire, écaïlle, laque, etc. Tabatières, pipes. — Peignes de luxe; broserie fine de toilette. — Sparterie fine. — Grosse broserie, plumeaux. — Jouets d'enfant.

Matériel du chasseur, du pêcheur et du touriste. — *Armes portatives.* — Armes diverses, agressives, défensives, contondantes, à jet. — Projectiles pleins ou creux, explosibles. — Cap-sules, amorces, cartouches.

Equipements et engins de chasse et de pêche. — Objets de voyage et de campement, malles, sacoches, nécessaires, trousse de voyage. — Vêtements imperméables. — Matériel portatif spécialement destiné aux touristes, aux voyageurs et aux expéditions scientifiques. — Tentes et objets de campement.

(RÉSERVÉES).

GROUPE VII.

Produits bruts et ouvrés des Industries Extractives.

CLASSE 31.

Produits de l'exploitation des mines et de la métallurgie. — Cette classe comprend en dehors des minéraux et métaux bruts du sol, les produits de l'élaboration de ces matières. — Fonte, fer, acier, fer aciéreux, tôles et fers blancs, tôles pour blindage et construction. — Alliages métalliques. — Produits du lavage des cendres et de l'affinage des métaux précieux, du battage d'or. — Fontes moulées, cloches. — Tôles de cuivre, de plomb, de zinc. — Pièces de forge et de grosse serrurerie, roues et bandages, tubes sans soudures, chaînes, etc. — Produits de la tréfilerie, aiguilles, épingles; câbles métalliques, treillages, tissus métalliques, tôles perforées. — Produits de la quincaillerie, de la taillanderie, de la ferronnerie, de la chaudronnerie et de la tôlerie, de la casserie et de la ferblanterie. — Métaux ouvrés divers.

Produits de l'exploitation des forêts. — Echantillons d'essences forestières, bois d'œuvre, de chauffage, de construction, ouvrés, merisiers, etc. — Lièges, écorces textiles. — Matières tannantes, colorantes, odorantes, résineuses, etc.

Produits des industries forestières. — Boissellerie, vannerie, sparterie, saboterie, etc.

Président: M. MARCHEGAY, Ingénieur civil des Mines.

MM.

SAUVAGE, Inspecteur des Forêts.

LE DIRECTEUR DE LA MANUFACTURE DES TABACS. DE CASTELNEAU, Ingénieur en chef des Mines, à Saint-Etienne.

REPELIN, Contrôleur principal des Mines, à Lyon.

P. MANHÈS (Mines de Cuivre), Ingénieur.

BOCUZE, Tréfileur d'or.

MULATIER-SILVENT, ancien Directeur de la Caisse d'épargne du Rhône, Fabricant de toiles métalliques, Ingénieur des mines.

MORS DE LYON

La Loire.

Notre correspondant de Saint-Etienne nous écrit, qu'un certain mouvement en faveur de l'Exposition se produit dans l'industrie Stéphanoise; bon nombre de négociants exposent certainement, quand ils seront fixés d'une manière définitive par l'administration de l'Exposition.

Nous estimons que cette administration ferait bien de s'entendre au plus tôt avec l'industrie forézienne pour leur fixer les emplacements *ad hoc* affectés à chaque spécialité, et traiter à des prix peut-être moins élevés, si elle ne veut pas qu'il se produise des défections: il n'y a pas de temps à perdre.

L'Exposition d'Anvers ouvre en même temps que celle de Lyon, que votre Exposition, par l'organe de ses administrateurs, fasse donc tout son possible pour retenir et amener chez

vous une plus grande partie de cette belle industrie du bassin de la Loire.

La Chambre de Commerce de Saint-Etienne fera certainement tous ses efforts pour engager son commerce à exposer à Lyon, mais il ne faut pas d'inertie de la part de l'administration, étant donné qu'à 58 kilomètres de Lyon on ne savait pas, il y a fort peu de temps, si il y avait ou non une Exposition à Lyon, on en avait entendu parler et c'était tout.

Le journal le *Lyon-Exposition*, très apprécié sur cette place, peut revendiquer hautement, par son initiative et sa propagande, d'avoir fait ressortir l'importance de votre Exposition, de là un réveil qui commence à faire prendre au sérieux votre Exposition internationale et coloniale.

Que la haute administration ne perde donc pas son temps et s'assure du concours de Saint-Etienne qui, par sa multiplicité d'articles, sera une des plus belles expositions de la région.

Mais, nous ne saurions trop le répéter, que l'administration de la place des Terreaux n'attende pas que la Loire se jette dans le Rhône.

A. L.

**

Depuis que *Lyon-Exposition* est en vente dans tous les principaux centres, chaque jour nous recevons des demandes de renseignements sur notre Exposition.

Partout on ne savait même pas qu'il y eut une Exposition à Lyon.

C'est dire si nos critiques concernant l'absence de publicité sont justes.

Qu'attend-on pour sortir un peu de cette apathie?

N. de La Réd.

LA SAISON D'ÉTÉ

LES

Eaux minérales

DE

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

QUELQUES CURES

(Voir les précédents numéros de LYON-EXPOSITION.)

III.

Guérison du catarrhe pulmonaire.

M. G..., âgé de 50 ans, d'un tempérament sanguin, fut atteint d'un catarrhe pulmonaire qui devint aigu l'année suivante et se convertit en péricroupie.

Puis, quelques temps après, à la suite d'une légère contusion, à laquelle on ne mit d'abord aucune importance, survint à la jambe droite, un érysipèle phlegmoneux qui se termina par suppuration et dura plus de deux mois.

Après l'emploi de divers remèdes, qui ne produisaient pas une diminution notable de la maladie, le malade se purgea deux fois et se trouva beaucoup mieux.

Il partit pour un voyage de six semaines; pendant ce temps il se forma sur les deux mains des dartres pustuleuses. L'appétit, le sommeil et les forces diminuèrent, et le teint se plombait.

G... vint à Charbonnières.

Il commença l'usage des eaux à la dose de 8 ou 10 verres par jour; cette dose fut portée progressivement et dans l'espace de 15 jours, jusqu'à 14 et 15 verres par jour.

Les eaux augmentèrent les selles, les sueurs et les urines.

Le malade qui était habituellement constipé, allait plus facilement à la selle, dès le troisième jour, les matières étaient naturelles, mais noires, effet ordinaire des eaux.

Il continua le régime pendant 38 jours.

Au bout de ce temps, il restait à peine quelques dartres; l'appétit, le sommeil et les forces étaient revenus; le teint avait repris sa couleur naturelle, enfin, la guérison était complète.

Depuis, les dartres n'ont pas reparu et le catarrhe a complètement disparu.

IV.

Contre les engorgements et glandes lymphatiques.

Marguerite C..., de La Chapelle, département de Saône-et-Loire, d'un tempérament lymphatique, présentait depuis ses plus jeunes années des engorgements, des glandes lymphatiques de diverses parties du corps.

A l'âge de 8 ans, plusieurs de ces glandes s'ulcérèrent, surtout au cou.

En outre, plusieurs ulcères scrofuleux se manifestèrent; ils avaient leurs sièges à la face, au cou, à la partie supérieure de la poitrine et surtout aux extrémités inférieures; il en existait sept à la jambe droite.

Les articulations se tuméfièrent; celle du genou droit particulièrement était très gonflée. La jambe du même côté se fléchit sur la cuisse d'une manière très prononcée, de sorte que le pied ne pouvant plus toucher le sol, la malade ne put plus marcher qu'à l'aide d'une béquille.

Toutes les ulcérations rendaient un pus aqueux très abondant.

Cet état ne fit qu'augmenter jusqu'à l'âge de 19 ans. Alors toute la face qui, depuis plusieurs années, était recouverte de croûtes épaisses, devint hideuse; les paupières étaient éraillées, renversées en dehors; les cils étaient tombés en grande partie; l'angle interne de l'œil gauche était le siège d'un ulcère profond qui avait détruit en partie la paroi antérieure du sac lacrymal.

Tel était l'état de cette malheureuse fille lorsqu'elle vint à Charbonnières pour la première fois.

Elle prit les eaux pendant trois mois, à la dose de 30 verres par jour.

Elle en fut fatiguée, surtout à la fin, l'éruption fut augmentée momentanément, sans que, par suite, il survint aucune amélioration sensible dans la maladie.

La seconde année, elle prit les eaux encore pendant trois mois.

Cette fois, elle se trouva sensiblement mieux, les croûtes de la figure tombèrent et furent remplacées par de plus étroites; l'ulcère de l'œil gauche devint moins profond; les autres diminuèrent d'étendue, la jambe droite fut moins fléchie; toute la maladie se présentait sous un aspect satisfaisant jusqu'au 60^e jour. Alors survint la dysenterie et des vomissements de matières glaireuses et les premiers symptômes d'une gastro-entérite.

Malgré cet état, la malade continua à boire

de l'eau minérale de Charbonnières; elle s'affaiblit de plus en plus et revint chez elle.

Alors la convalescence commença; l'appétit était revenu.

La malade persévéra et prit les eaux pendant cinq années de suite, si bien qu'elle fut complètement guérie; elle marcha sans béquille; le teint devint naturel, l'ulcère de l'œil disparut entièrement et les cicatrices du cou furent complètement fermées.

Cette malade est, du reste, très connue à Charbonnières, et les personnes âgées s'en souviennent encore.

Elle fut pendant longtemps loueuse de chaises à Charbonnières même.

Les incrédules n'auront qu'à se renseigner et demander des renseignements sur la malade, Mlle Marguerite Crote.

**

Nous pourrions multiplier ainsi, à l'infini, la citation des cures merveilleuses obtenues par les Eaux de Charbonnières.

Nous ne voulons pas en fatiguer le lecteur.

Aujourd'hui, les cures sont encore plus fréquentes, car le nouveau système d'électrothérapie appliqué par le docteur Girard, est merveilleusement installé et donne les meilleurs résultats.

Dans notre prochain numéro, nous parlerons d'une guérison complète d'une fièvre quarte, obtenue par les Eaux de Charbonnières.

**

Aussitôt cette énumération terminée, nous donnerons, dans la suite, l'indication du Régime à suivre pendant les Eaux, ainsi que les précautions hygiéniques qu'il est utile d'observer à Charbonnières.

J. du VERNAY.

(A suivre.)

REVUE FINANCIÈRE

de « Lyon-Exposition. »

Lyon, le 17 juin 1893.

On peut dire que le marché a été fortement travaillé cette semaine, tout a été mis en avant pour attirer la spéculation aux affaires, les deux premières journées avaient été nulles, notre 3 0/0 se tenait péniblement à 98.35, on ne s'occupait que de la nouvelle loi sur les opérations de bourse; dans la journée de mercredi, un brusque retour surprend la spéculation, on met en avant la Conversion du 4 1/2, un journal assez répandu dans le monde politique donne même le mode de conversion, et comme cette note surprend une place où la spéculation secondaire est engagée à la baisse et surtout sur des primes vendues à des cours assez bas, il n'en a pas fallu davantage pour que les cours subissent une amélioration sensible, le comptant s'est mis également de la partie, il y a eu de gros achats à opérer pour le comptant, tous ces considérants ont enlevé le 3 0/0 à la veille du détachement de son coupon à 98.80.

Nous avons trouvé cette hausse un peu rapide, car il ne faut pas oublier que les tran-

sactions sont très étroites, que la moindre nouvelle en politique aurait une influence fâcheuse sur les cours; on laisse peut-être trop de côté ce qui se passe en Allemagne au sujet des élections.

Dans la journée de vendredi on a détaché le coupon de la rente 3 0/0 mais avec une baisse sensible, il a clôturé dans cette journée à 97.50, soit avec une perte de 0.55 centimes; la semaine s'est terminée avec une légère reprise; nous croyons qu'il faut être prudent en achat de ferme.

4 0/0 Extérieure d'Espagne. Ce fonds d'Etat a été très agité cette semaine, mauvaises et bonnes nouvelles sont lancées sur le marché: on parle d'abord de la maladie du jeune roi, l'Extérieure tombe à 65 francs 90, comme cette nouvelle était fautive, on se relève à 66.25, les meneurs du marché ne s'en tiennent pas là, ils savent combien il est facile d'influencer la spéculation; on fait circuler le bruit d'un emprunt de 500 millions, la rente 4 0/0 fut aussitôt demandée à 66.75, ce prix rencontre une certaine résistance, il est offert à nouveau et on termine à 66.60; notre avis est que, malgré le coupon du 6 juillet, la valeur est à son prix.

4 0/0 Turc et Banque Ottomane. Malgré les nouvelles financières de Londres qui sont favorables, l'escompte ayant été diminué de 1/2 0/0, c'est-à-dire qu'il n'est plus aujourd'hui qu'à 2 1/2 au lieu de 3 0/0, cela n'a nullement contribué à donner de l'animation à ces deux valeurs, il se traite peu d'affaires, on cote le 4 0/0 Turc 22.10 et la Banque 598, ce sont les mêmes cours depuis huit jours.

Crédit Lyonnais. Comme c'est une valeur locale, nous en causerons pour être agréable à nos lecteurs en leur disant qu'il ne se fait absolument rien, les négociations sont nulles, on était parvenu à coter 765, ce cours n'a fait que passer, on est revenu à 758.75.

Les chemins Espagnols, les actions des chemins de fer du Nord de l'Espagne ainsi que du Saragosse ont été un peu recherchées cette semaine, le Nord a coté 155 et 163, le Saragosse 187 et 192.50; vu les recettes de chaque semaine, nous conseillons aux porteurs de garder leurs titres.

Coulisse de Lyon, 63, rue de la République.

PETITE CORRESPONDANCE

Pour le groupe, UN GROUPE DE LYONNAIS, Dupont, Pitrat, Bonard, Bernard, B. Binaud, etc. — Veuillez passer au bureau du journal pour verser le montant de vos souscriptions.

V. R., rue des Arts, Héricourt. — A bientôt une bonne nouvelle et le plaisir de vous voir à Lyon, nous comptons sur vous pour visiter l'Exposition de Lyon H. G.

T. E., place des Vosges, Epinal. — La rédaction vous présente ses amitiés et compte vous voir ici, à bientôt une visite chez vous. H. G.

G. D., à Charmes (Vosges). — Mes amitiés. H. G.

**

CHARBONNIÈRES-LES-BAINS

SPA FRANÇAIS

Saison du 1^{er} Mai au 30 Octobre.

A 30 minutes de Lyon, par la gare Saint-Paul, 36 trains par jour.

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE

Bains et Hydrothérapie complète
IMMENSES PISCINES TEMPÉRÉES -- ÉCOLE DE NATATION
INSTALLATION ÉLECTROTHÉRAPIQUE COMPLÈTE

Dirigée par M. le Dr GIRARD, médecin-inspecteur des eaux. Cabinet matin et soir.

CASINO-KURSAAL

Salle de Fêtes, Salon de Lecture, Salon de Récréation, Cercle, Petits Chevaux, etc. Gymnase, Récréations de tous genres. PARC, 24 hectares.

LUMIÈRE ÉLECTRIQUE
Dans toutes les Salles et le Parc.

REPRÉSENTATIONS THÉÂTRALES

Sous la direction de Louis CABANES, Orchestre de 32 musiciens, dirigé par A. JOUBERTI.

Tous les jours de 4 à 7 heures

CONCERTS SYMPHONIQUES

dans le Kiosque du Parc.

Tous les Dimanches et Jours Fériés

GRANDES FÊTES

Café-Restaurant-Glacier
DINERS-CONCERTS TOUTS LES JOURS

COMITÉ DES FÊTES

en vue de

L'EXPOSITION DE LYON

Les personnes qui veulent faire partie du Comité des Fêtes sont priées de se faire inscrire aux bureaux du Lyon-Exposition, 7, rue des Archers, au premier.

BODÉGA

Vins fins authentiques.

L. REMILLIER, Directeur

13, rue Puits-Gaillet, 13



PLUS DE BOUTONS AU VISAGE
Guérison CERTAINE avec le
PHILODERME INDIEN
Ph^{ie} Mazade & Daloz, 21, r. d'Algérie, Lyon
VENTE: Pharm. Droq. Coiff. Parfumeurs

EXPERTISES
BATIMENTS, MOBILIERS, MARCHANDISES
par suite d'incendie

J. BERNELIN

Architecte-expert près les Tribunaux

308, Avenue de Saxe, 308

CABINET DE MIDI A 3 HEURES.

ON DEMANDE

UN REPRÉSENTANT SÉRIEUX

Pour placement BELLES CRAVATES, dans toutes les principales villes. — Bonnes références. S'adresser au Bureau du Journal, n° 40.

G. AIRAULT FILS

Mécanicien-Dentiste

96, rue Vendôme (près le cours Morand)

— LYON —

CABINET
ouvert
DE 2 A 6 HEURES

Dents et Dentiers
SYSTEME AMÉRICAIN
Perfectionné.

EXTRACTION SANS DOULEUR



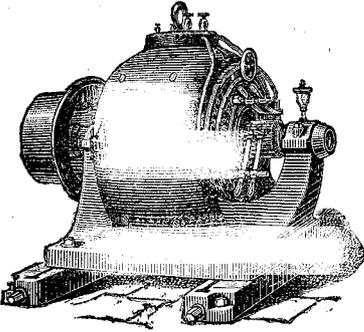
POUR RÉUSSIR EN TOUT

Consulter

M^{ME} CLAUDIA

4, Rue Centrale, 4, LYON

Somnambule infaillible dans ses avis sur l'avenir, santé, pertes, procès, mariages, recherches, etc. Cartes et mains. Suggestion. Prix modérés. Discretion. Correspondance.



R. ALIOTH & C^O BALE

Dynamos courant continu.
Courant alternatif.
Transformateurs et Moteurs.

Stations centrales.
Traction.
Transport de Force.
Travail électrique des Métaux.

H. JOLY
73, rue Boileau, LYON.

ON DEMANDE

ASSOCIÉ OU COMMANDITAIRE,
pour commerce de vins
ayant excellente clientèle
bourgeoise.

Au besoin on ferait une
promesse de vente du fonds.
Ecrire au bureau du jour-
nal. N° 202.

DRAPERIES & NOUVEAUTÉS

L. LETTAN

Tailleur

9, Rue Centrale, au 2^{me}.

BOITE DE BAREZIA
pour détruire
RATS
VENTE : Pharmaciens, Droguistes, Epiciers
DÉPÔT : 21, RUE D'ALGERIE, LYON

CAFARDS
détruits avec la véritable
POUDRE
Mazade et Daloz
Chez Pharm., Drog., Epiciers

B. BUFFAUD * † & T. ROBATEL

Constructeurs, — 29, chemin Baraban, LYON

SPECIALITÉ DE MACHINES A VAPEUR

APPAREILS DE TEINTURE, POMPES, ESSOREUSES

Installation de Brasseries, Fabriques de produits chimiques,
d'extraits de bois, de pâtes alimentaires, Minoteries, Blan-
chisseries, Tréfileries, Scieries de pierres, etc., etc.

18 Premiers Prix.

Quatre Diplômes
d'honneur.

Décorations

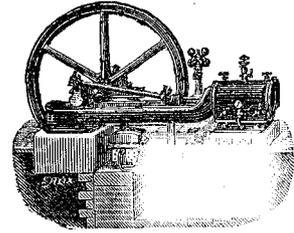
François-Joseph

et

Légion d'honneur.

TRAMWAYS A VAPEUR

FUNICULAIRES



MACHINE HORIZONTALE

Nouveau modèle avec cylindre à
enveloppe de vapeur, détente va-
riable par le régulateur. — Forces de
2 à 150 chevaux. Grande régularité
de marche. Economie de combustible.

Fournisseurs
des

Gouvernements

FRANÇAIS & RUSSE

et
des plus grandes

MANUFACTURES

ECLAIRAGE
Électrique

CAMIONNAGE EN TOUS GENRES

Maison A. MIRABEL et C^{ie}

LYON 87, rue Pierre-Corneille, 87, LYON

GRANDE ET PETITE VITESSE

Services dans toutes les Gares

DÉMÉNAGEMENTS POUR LA VILLE ET LA CAMPAGNE

Avec garantie de toute avarie.

WAGONS CAPITONNÉS. — MEUBLES

VOIES LIBRES ET VOIES FERRÉES

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS
DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours
à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix. — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes
d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus,
Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.

J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils

Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTONNIÈRES circulaires à
grand travail, nouveau système Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux,
ciment et mâchefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier,
voies portatives, wagonnets, monte-charge, locomobiles, etc.; char-
pentes en fer et fonte, réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à
manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes
profondeurs. — Presse, au pressoir à vis ou hydrauliques, pour l'agri-
culture ou l'industrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUS GENRES

RESTAURANT DU PALAIS-D'ÉTÉ

277, cours Gambetta, 277

NOUVELLE ET SUPERBE INSTALLATION POUR

NOCES ET BANQUETS

Tous les jours, Dîner à 3 fr.

GRAND HOTEL DE LA POSTE

BELFORT

MARTZLOFF, Propriétaire

Etablissement recommandé aux Touristes et aux Voyageurs
de commerce. — Table et chambres très confortables.

COMMANDITAIRE OU ASSOCIÉ

dans commerce et fabrication. Bénéfices 50 % sur mar-
chandises.

Ecrire au bureau du journal. Initiales B. R.

Immeuble S. Hospices, quartier bien
fréquenté, et CAFÉ-BIL-
REST^t, j. de boules, tonnes. Fait
70 fr. p. j. La maison p. rapporter
2,500 f. Prix 25.000 f. (A VOIR)

Propriété Suisse, près charmante
ville et comprenant mai-
son de maître, de fermier, forêts,
terres, pâturages, scierie, moulin.
Rap. net 6.000 f. et réserves. Prix
140.000 f. Plaira de suite en visitant.

Hôtel 1^{er} ordre, 60 n^{os}. Tout réparé
à neuf. Fait p. an 270.000 f.
Fera concession suivant le comptant.

Immeuble VAISE, 4 étages s. caves
voûtées. Const. pierre et
pisé. Rap. net 2.000 f. Pr. 37.000 f.

Hôtel face gare, 30 n^{os}. Touj. com-
plet, omnibus. Frais nuls.
Ap. fortune.

Autre avec salle de café. Fait 100 f.
Prix 8.000 f. Loy. 2.600 f.
16 n^{os}. Cesse commerce.

AGENCE DUFFET

7, place des Jacobins, Lyon

VENTE DE FONDS DE COMMERCE
PROPRIÉTÉS, IMMEUBLES, INDUSTRIES

Café premier ordre ville importante
du littoral. Prix
800.000 f. Bénéf. prouvés p. an
80.000 f. net. (Fortune).

Café-Rest^t Centre Fait 350.000 fr.
Prix 250.000 fr.
Peu de compt^t. Occas. Ap. fortune.

Autre ville importante du Midi. Re-
cette p. j. 550 f. Loy. 20.000 f.
Prix 210.000 f. Ap. fortune.

Restaurant-Café ville 20.000 hab.
très fréquenté p.
voyag. et touristes ang. 4 avenues.
Fait 75/85.000 fr. Matériel vaut
25.080 f. Prix 18.600 f. Ap. fortune.
T. facilités.

Aux capitalistes Découverte d'im-
portantes carrières
de marbre dans le Midi de la France.
Marbres jaunes antiques, marbres
blancs, roses, verts, etc. Excellente
affaire p. Société, d'après rapports
des ingénieurs et autres. Prix à faire.
(Rare occasion).

Gr^d Etab^t thérapeutique Produits
médiés
aux grandes Expositions. Instⁿ
complète d'HYDROTHERAPIE. Fait
par an 80/100.000 f. Bénéf. 80 %.
Loy. 1.500 f. Prix 130.000 f. 30.000 f.
à gagner p. an.

Fabrique Liqueurs 1/2 gros et dé-
tail. Grand entrepôt. Fait
p. an 35/40.000 f. Tenu 22 ans. Loy.
1.100 f. Prix 4.000 f. Cède ap. fortune.
(Pressé).

Pension pour Dames, tenue 16 ans
p. vendeuse. Beau mobilier
styles Louis XV, XVI, Henri II. 13 p.
meublées. Gros bénéf. Prix 20.000 f.
Ap. fortune.

GRAND CAFÉ DE LA TÊTE D'OR RESTAURANT

Déjeuners à 2 fr. 50. — Plats du jour. — Diners à 3 fr.

André ANSELMET

24, cours Vitton, 24

LYON - BROTTAUX

LEÇONS PARTICULIÈRES

Enseignement secondaire spécial.

MATHÉMATIQUES. — PHYSIQUE. — CHIMIE

PRÉPARATION AUX BACCALAURÉATS

et aux Ecoles du Gouvernement

PROFESSEUR-LAURÉAT DE L'UNIVERSITÉ DE FRANCE

S'adresser aux bureaux du LYON-EXPOSITION, 7, rue des Archers.

EN VENTE
Tous les Jeudis : LYON-EXPOSITION 40 Centimes
le Numéro.

HOTEL-RESTAURANT DUPONT

25, cours Gambetta, LYON

SERVICE A LA CARTE

ET A PRIX-FIXE

Repas à 1,25 et à 1,50.

DINERS SUR COMMANDE.

ON DEMANDE

UN

CAPITAL DE 200.000 FRANCS

pour une affaire industrielle
pouvant réaliser de gros bé-
néfices.

Il s'agit d'appareils de dis-
tillerie nouveaux qui opè-
rent une révolution dans le
monde de la distillerie.

Ecrire H. K. Z., poste res-
tante, Bellecour - Lyon.

LES ANNONCES, RÉCLAMES ET AVIS DIVERS

Sont reçus : 7, rue des Archers, au premier.

AVIS IMPORTANT. --

Le service régulier du journal est fait chaque semaine à
tous les Grands Établissements, Cafés, Brasseries, Cercles, etc.

Trévoux. — Imprimerie J. JEANNIN (Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

Le gérant : E. KUGLER.

« LYON-EXPOSITION »